

## **DOCUMENT N°72**

### **Motion de soutien à la candidature du site de Lambaréné (Gabon)**

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, réunie à Abidjan, du 06 au 09 juillet 1998,

sur proposition de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

**CONSIDÉRANT** la demande faite par le Maire de la Ville de Lambarene (Gabon) pour que le site de Lambarene soit classé au patrimoine mondial de l'UNESCO;

**CONSIDÉRANT** l'importance du site et l'action historique du Docteur Schweitzer;

**APPORTE** tout son appui à cette candidature;

**DEMANDE** par conséquent aux parlements et aux gouvernements des pays ayant le français en partage de soutenir activement cette candidature.